



# Commune d'Aulnay-Sur-Mauldre

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2026

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil Municipal (Mairie), sous la présidence de M. Philippe Le PECHEUR, Maire.

**PRESENTS** : Pierre BIVAS, Nicolas BOYER, Catherine CHANDOLAS, Jean-Christophe CHARBIT, Claire DOMINGUEZ, Yann-Fabrice FAUCILLE, Alexandre GUILLOT, Aysel INCE-CONTAY, Philippe LE PECHEUR, Laurent PHILIPPE, Estelle ROMEO, Aynkaran SRIKARAN, Nathalie VASSAUX

**ABSENTS REPRESENTES** : Virginie SAVOCA – Myriam PAVIE

**ABSENTS EXCUSES** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Claire DOMINGUEZ

Monsieur le Maire fait l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20 h 35

### 1- Approbation des Procès-verbaux

Après lecture, le PV des séances des 22 mars et 7 avril 2026 seront approuvés après rectification de la délibération n° 2 – Election du Maire (suppressions des 3 abstentions)

### 2- Délibération n°2026-016 : Vote des taux de la Fiscalité directe locale 2026

Monsieur BIVAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint aux finances procède à la lecture du projet de délibération.

Monsieur CHARBIT demande la parole et souhaite savoir en quoi consiste la « mauvaise gestion » évoquée dans la note de présentation. S'ensuivent quelques échanges vifs avec Monsieur BIVAS.

Monsieur FAUCILLE intervient à son tour et rappelle que le programme prévoyait une baisse du taux communal. Il souligne que cet engagement n'a pas été tenu car l'équipe en place évoque une mauvaise gestion de l'équipe précédente. Monsieur BIVAS précise alors que cette mesure était conditionnée à sa faisabilité, notamment au regard de l'état des finances. Actuellement les rapprochements entre les services de la trésorerie et les comptes de la municipalité demandent encore un gros travail de pointage.

En l'absence de question supplémentaire, le conseil passe au vote de la délibération :

Adoptée à l'unanimité

### 3- Délibération n°2026-017 : Attribution des subventions aux associations pour 2026

Monsieur le Maire procède à la lecture du projet de délibération et rappelle que la commune soutient les actions engagées par les associations.

Monsieur FAUCILLE s'interroge quant au delta entre 2025 et 2026 pour l'association « Fêtes et Loisirs ». Monsieur le Maire précise qu'il est en pourparlers de confier une nouvelle festivité à cette association.

Il demande si ce point a été notifié dans leur demande. Réponse négative.

Monsieur FAUCILLE estime que c'est donner un chèque en blanc et préférerai leur attribuer un montant minoré, révisable dans l'année.

Monsieur CHARBIT demande quels sont les critères d'attribution des subventions car il ne s'en souvenait plus, et qu'il était nécessaire de prendre en compte les recettes ? Monsieur le Maire répond les mêmes que précédemment.

Il demande pourquoi l'association « les Z'en chanteurs » n'obtenait pas la subvention demandée. Monsieur le Maire répond que cette association était encore récente, et qu'une augmentation malgré tout avait été donnée.

Monsieur demande à consulter les demandes de subventions.

En l'absence de question supplémentaire, le conseil passe au vote de la délibération :

Monsieur FAUCILLE demande à Monsieur le Maire son positionnement concernant le vote ?

Monsieur le Maire précise qu'en raison de son engagement dans une association, même s'il n'occupe aucun poste au sein du bureau, il ne prendra pas part au vote, ainsi que Madame PAVIE, Présidente de l'association AINSI FONT.

Adoptée à la majorité : Pour 10 contre 3 (CHARBIT – CHANDOLAS – FAUCILLE)

#### **4- Délibération n°2026-18 : Vote du Budget primitif 2026**

Monsieur BIVAS, 4<sup>ème</sup> Adjoint aux finances, procède à la lecture du projet de délibération et précise que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 la commune applique le référentiel comptable et budgétaire M57 abrégé, en lieu et place de la nomenclature M14, et expose que certaines régularisations vont être apportées sur deux chiffres, le Conseil entérine.

Monsieur BIVAS donne lecture de la section investissement qui ne soulève aucune question.

Puis il détaille la section fonctionnement.

Monsieur CHARBIT s'émeut de n'avoir pas eu accès aux réalisés 2025, ce qui empêche, pour lui, de présenter un budget au plus juste. Monsieur BIVAS répond qu'à ce jour, les disparités entre certains chapitres ont empêché un budget plus affiné. Monsieur CHARBIT rappelle qu'un dysfonctionnement de la trésorerie a freiné l'encaissement de plusieurs recettes. Il souligne tout de même la prudence respectée pour l'établissement de ce budget.

Monsieur CHARBIT nous précis que nous aurions dû faire appel à lui pour toute autre question. Monsieur BIVAS regrette que Monsieur CHARBIT quitte la commission finance au bout de quelques minutes.

Monsieur CHARBIT s'étonne de la hausse du poste « frais de personnel ». Monsieur BIVAS rappelle qu'un poste de direction va faire l'objet d'un départ en retraite, le remplaçant sera recruté de façon anticipée.

Monsieur CHARBIT demande si l'augmentation de la cotisation retraite de 3% par an a été appliquée. Réponse oui.

Monsieur BIVAS propose à Monsieur CHARBIT, de reformuler la note de synthèse sur certains passages que ce dernier trouve inapproprié. Ce dernier acquiesce.

Monsieur FAUCILLE signale qu'il a fait un calcul rapide pendant la lecture de la délibération, et constate une erreur dans le calcul des indemnités. Monsieur BIVAS répond qu'il n'y a pas d'erreur.

En l'absence de question, le conseil passe au vote de la délibération :

Adoptée à la majorité : Pour 12 – Contre 3 (CHARBIT – CHANDOLAS – FAUCILLE)

Monsieur le MAIRE remercie chaleureusement Messieurs BIVAS et SRIKARAN, ainsi que la commission finance pour leur investissement dans l'établissement de ce budget.

#### **5- Délibération n°2026-019 : Convention 2026/03/09741 - mise à disposition d'agent du CIG**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été nécessaire de faire appel au service remplacement du CIG afin de palier à l'absence d'un agent depuis plusieurs mois, et procède à la lecture du projet de délibération.

Monsieur CHARBIT rappelle qu'en son temps, il avait fait appel à ce service, sans succès. Monsieur le Maire précise qu'il a obtenu une aide efficace de Madame la Présidente de la CU pour valider sa demande. Monsieur CHARBIT s'en félicite.

Monsieur FAUCILLE demande si le taux horaire a changé ? Réponse positive, de 42,50 € à 52 € de l'heure.

En l'absence de question, le conseil passe au vote de la délibération :

Adoptée à l'unanimité

#### **6- Délibération n° 2026-020 : Désignation des membres du SIVOM de St Germain en Laye**

Monsieur le Maire procède à la lecture du projet de délibération

En l'absence de question, le conseil passe au vote de la délibération :

Sont élus à l'unanimité titulaires Madame VASSAUX et Monsieur FAUCILLE. Suppléant(e)s Madame DOMINGUEZ et Monsieur CHARBIT

#### **7- Délibération n° 2026-021 : Désignation des membres délégués de l'association La Plaine de Versailles**

Monsieur le Maire procède à la lecture du projet de délibération.

Sont élus à l'unanimité : titulaire Monsieur LE PÊCHEUR, suppléante Madame INCE CONTAY

Monsieur FAUCILLE souligne qu'il s'agit d'une très belle association.

Monsieur FAUCILLE demande si d'autres commissions ont été créées ? Réponse de Monsieur le Maire : Seuls des groupes de travail ont été formés.

Il ajoute que la commission enfance aurait dû se réunir dans les 10 jours suivant sa composition. Monsieur le Maire précise que le manque de disponibilité et des sujets urgents forcent parfois à enfreindre les règles, mais que cela serait régularisé dans les meilleurs délais.

#### **8- Questions diverses du public**

**Monsieur CHARBIT et Madame CHANDOLAS quittent la salle à 21 h 58 avant la séance ne soit levée.**

**Monsieur le Maire remercie Monsieur FAUCILLE de ne pas suivre ses collègues de l'opposition.**

Une aulnaysienne s'étonne du fait de l'absence de la ligne 040 dans le budget. Monsieur BIVAS répond qu'il a interrogé la DGFIP et que cette ligne n'est pas obligatoire pour les communes de <3500 habitants (article R.2321-1 du CGCT) sauf pour subvention d'équipement, or au BP 2025 pas de ligne en 204

Un aulnaysien pose plusieurs questions :

- Allons-nous publier la liste des marchés comme les communes avoisinantes ?  
Réponse : Ce point n'a pas été abordé en interne.
- Est-il envisageable d'imaginer une projection budgétaire sur 5 ans ?  
Réponse : c'est un objectif, mais cette année inenvisageable.
- Va-t-il être créé un guide des artisans et entreprises d'Aulnay ?  
Réponse : C'est à l'étude au niveau communication
- La commune va-t-elle avoir recours à l'application ILLAWAP ?  
Réponse : Le sujet a étonnement été abordé quelques heures auparavant, et qu'une étude va être réalisée.

Un Aulnaysien souhaite que des micros soient installés pour la bonne compréhension des débats.

Réponse : Le budget nécessaire à cet équipement n'est pas prévu.

**Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 05**

Le Maire,

Philippe LE PÊCHEUR



Secrétaire de séance

Claire DOMINGUEZ